



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à vingt heures quinze minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Griesbach-au-Val.

Date convocation : 16.03.2026
Affichage : 16.03.2026
Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Absents : 1 Pouvoirs : 1 Votant : 15

Etaient présents :

Angelo ROMANO, Jean-Jacques MOREL, Patricia GRAMPP, Eric BAEDER, Christophe KONRATH, Sandra CHERREY, Cédrick GUILLAUME, Julien WALZER, Amélie MOLENAT, Matéo SCHUBNEL, SCHERMESSER Chloé, LUCAS Aline, LAU Eric, AUDOIN Sophie

Excusé(s) :

Sophia SIQUOIR pouvoir donné à Sandra CHERREY

Secrétaire de séance :

Séverine DAO, secrétaire générale de mairie

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération n°2026_25
ELECTION DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal de Griesbach-au-Val,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

CONSIDERANT les listes ci-dessous :

Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste
MOREL Jean-Jacques

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

Nombre de votants : quinze

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : zéro

Nombre de suffrages blancs : zéro

Nombre de suffrages exprimés : quinze

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 15 suffrages exprimés pour la liste de Jean-Jacques MOREL ;

Le conseil municipal, par :

- 15 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

ELIT la liste de Jean-Jacques MOREL ;

INSTALLE

- Monsieur Jean-Jacques MOREL en qualité de 1^{er} adjoint ;
- Madame Patricia GRAMPP en qualité de 2^e adjointe ;
- Monsieur Eric BAEDER en qualité de 3^e adjoint ;

AUTORISE Monsieur Angelo ROMANO, maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Griesbach-au-Val, le 20.03.2026

*Pour extrait conforme
au registre des délibérations,*

La Secrétaire de séance,



Severine DAO
Severine DAO

Le Maire,



Angelo ROMANO
Angelo ROMANO

- de sa transmission au représentant de l'Etat le 20/03/2026
- et de leur publication le 20/03/2026